

18 juin 2026

Conseil de juridiction à Cherbourg Regards croisés sur le parcours judiciaire de la victime d'infraction pénale.

Le 12 juin 2026, le Tribunal judiciaire de Cherbourg-en-Cotentin a tenu son Conseil de juridiction dédié au parcours judiciaire de la victime d'infractions pénales.

Magistrats, greffiers, avocats, forces de sécurité intérieure, médecins de l'UMJ et association d'aide aux victimes se sont réunis en présence notamment de monsieur le sous-préfet de Cherbourg, du sénateur David Margueritte, de la députée Anna Pic et des partenaires institutionnels et associatifs.



CONSEIL DE JURIDICTION

12 juin 2026

*"Le parcours judiciaire de la
victime d'infractions pénales"*

En ouverture des débats, le président David Arteil a rappelé le cadre de cette rencontre, initiée par la circulaire ministérielle du 13 octobre 2025. Ce rendez-vous s'est inscrit au cœur d'une double actualité au centre de laquelle se placent les victimes d'infraction pénale : le projet de loi notamment relatif au plaider-coupable en matière criminelle et l'écho médiatique lié à la vive émotion suscitée par le décès de la jeune Lyhanna.

Face aux critiques adressées de façon récurrente à la Justice (lenteur, dysfonctionnements, incompréhensions...), objectif de cette matinée d'échanges était de porter des regards croisés sur le parcours judiciaire des victimes, depuis le recueil de la plainte jusqu'à l'audience pénale et civile. Il s'agissait d'identifier les points saillants des dispositifs à l'œuvre localement ainsi que les axes d'amélioration possibles, sans oublier de porter une attention particulière aux mineurs, aux majeurs protégés, ainsi qu'aux victimes d'infractions aux biens dont le traumatisme peut être occulté.

« Le système évolue souvent par à-coups à la faveur des faits les plus retentissants. Or il ne faut pas perdre de vue que le quotidien de notre institution ne se noue pas exclusivement dans le drame mais aussi au creux de la masse des litiges ordinaires. » a observé Pierre-Yves Marot, Procureur de la République.



Les échanges ont débuté par le temps de l'enquête, temps de recueil de ta parole. Les forces de sécurité intérieure ont notamment présenté la Cellule de Lutte contre les Atteintes aux Personnes (CLAP), mise en place au sein de la compagnie de gendarmerie de Cherbourg-en-Cotentin afin d'assurer une prise en charge spécialisée des victimes de violences intrafamiliales et d'infractions sexuelles, Fonctionnant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, cette unité, spécialement formée, tend à garantir un accueil adapté et confidentiel.

Une attention particulière a également été portée à la prise en charge des mineurs victimes grâce au dispositif « Mélanie », qui permet le recueil de leur parole dans un environnement sécurisé, limitant autant que possible le risque de traumatisme lié à la répétition des auditions.

Les échanges ont également souligné le rôle essentiel de l'Unité Médico-Judiciaire (UMJ), dont les examens et expertises permettent d'évaluer tant les conséquences physiques que psychologiques de toutes les formes de violences subies.

Ce conseil de juridiction a mis en évidence l'engagement quotidien des partenaires intervenant tout au long du parcours judiciaire de la victime, illustrant la nécessité d'une coopération étroite afin de garantir une prise en charge cohérente. Maître Mesnil, Bâtonnier de Cherbourg, a également présenté l'organisation mise en place pour assurer une permanence d'avocat dédiée aux victimes, tandis que l'ACJM a rappelé son rôle d'accompagnement et de représentation des intérêts des mineurs dans ses missions d'administrateur ad hoc et son action quotidienne au sein du Bureau d'Aide aux Victimes.

Les participants ont aussi pu échanger sur les multiples enjeux liés à l'orientation des procédures et à l'information subséquente des victimes.

La nécessité d'améliorer la communication autour des décisions de classement sans suite a notamment été soulignée, tout comme l'importance d'un accompagnement lisible dans les démarches d'indemnisation, souvent perçues comme complexes par les victimes.



La question de l'accueil des victimes lors des audiences a constitué un autre temps fort des échanges. L'ensemble des intervenants a souligné l'importance de limiter les situations de confrontation entre victimes et mis en cause au sein du palais de justice. Les représentants de l'ACJM ont exposé à cette occasion les missions du Bureau d'Aide aux Victimes, détaillant l'accompagnement concret proposé en amont et au cours des audiences. Des initiatives telles que les visites préparatoires de la salle d'audience ou l'accompagnement personnalisé contribuent à réduire l'appréhension des victimes et à favoriser leur compréhension du déroulement de la procédure.

À l'issue des débats, plusieurs actions ont été identifiées afin de poursuivre l'amélioration de la prise en charge des victimes

- développer l'intervention du Bureau d'Aide aux Victimes sur de nouveaux contentieux ;
- renforcer la transmission d'informations aux majeurs protégés et à leurs représentants ;
- créer de nouveaux supports pédagogiques, notamment une vidéo de présentation de la salle d'audience et un livret consacré au parcours de la victime ;
- poursuivre le travail de sensibilisation et de formation auprès des partenaires institutionnels.

Au-delà des constats partagés sur les contraintes de moyens et l'augmentation constante de l'activité, ce conseil de juridiction a mis en lumière l'engagement de l'ensemble des professionnels mobilisés au service des victimes et de la préservation de leurs intérêts.

Les échanges ont confirmé une ambition commune : garantir à chaque victime une prise en charge respectueuse, compréhensible et efficace.